

Chers collègues,
Madame, Monsieur

La présente session de septembre va encore clarifier diverses questions avant les élections fédérales. Car à la veille de la nouvelle législature, nous allons devoir, dans une situation d'une rare complexité, nous occuper une fois de plus de dossiers et de questions qui s'influencent mutuellement et dépendent les uns des autres: j'ai nommé la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse (IIM), le message sur la formation, la recherche et l'innovation pour 2017-2020 (Message FRI), ainsi que l'application et l'extension de l'initiative de la Confédération visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, partant la tâche consistant à mieux définir la formation EPF et universitaire et la formation professionnelle supérieure. Les décisions prises en matière de politique sociale et de politique de la formation conditionnent la prospérité future de notre pays.

Permettez-moi d'abord de vous inviter à notre traditionnelle séance de session: Elle aura lieu:

le mardi 22 septembre 2015, à l'hôtel Bellevue Palace

Il m'est agréable de vous présenter à ce propos notre principal conférencier: M. Gian-Luca Bona. M. Bona est directeur de l'EMPA depuis 2009, et professeur aux EPF de Zurich et de Lausanne. Il nous exposera les défis que devra surmonter l'organisation de la prochaine période FRI 2017-2020 et les traductions pratiques qu'il y a lieu d'attendre de la recherche et des entreprises si l'on souhaite que les innovations qui en sont issues fassent leur chemin dans l'industrie.

Soyez des nôtres!

Au Parlement

15.031 Parc National de l'Innovation en Suisse: Les parcs de l'innovation doivent être financés par des privés

(CE, le mercredi 9 septembre)

De même, le Conseil des Etats doit approuver le crédit-cadre de 350 millions de francs limité dans le temps pour des cautionnements destinés au préfinancement d'infrastructures de recherche (mais pas de projets de construction), et prendre une décision de principe favorable sur la cession de biens-fonds de la Confédération en droit de superficie (notamment une partie du terrain de l'actuel aéroport militaire de Dübendorf). Une première pierre est ainsi posée et l'engagement direct de la Confédération se trouve à juste titre limité: un parc d'innovation ne peut être une réussite que si la Confédération assure à la recherche et à l'industrie, grâce à des conditions cadres favorables, la liberté dont elles ont besoin pour fournir d'authentiques innovations.

Renforcement de la formation professionnelle - Ce n'est pas prioritairement une question financière (CE)

14.451 Iv. pa. Müri. Formation professionnelle initiale. Fonds en faveur d'une offensive de qualification animée par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail

Mo. 14.3927 Mo. Fetz. Formation professionnelle initiale. Fonds en faveur d'une offensive de qualification animée par la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail

Les deux démarches exigent la mise à disposition par la Confédération, sur une durée de quatre ans, d'une somme de 50 millions de francs au maximum pour soutenir diverses mesures en faveur de la formation professionnelle. Car il est vrai que la formation professionnelle initiale n'est pas au centre de l'initiative de 2011 lancée par la Confédération contre la pénurie de personnel qualifié. Par la suite, l'acceptation de l'initiative IIM a mis encore davantage en relief le besoin de personnel qualifié. La CSES-E a cependant décidé à juste titre de rejeter les deux propositions: plutôt que des ressources financières à court terme, l'encouragement de la formation professionnelle (supérieure) exige des mesures structurelles de fond, durables et contraignantes pour la Confédération et les cantons. Les lacunes dans la promotion de la formation professionnelle supérieure ne sont pas prioritairement imputables à des questions financières.

Seul l'avenir nous dira si l'initiative de la Confédération produit ses effets: en juin, la Confédération a présenté à ce sujet un rapport de suivi. Celui-ci contient 30 mesures intéressantes notamment la formation des médecins, la formation en soins infirmiers, la promotion de la relève dans les hautes écoles, le renforcement de la formation professionnelle supérieure. Pour toutes ces mesures, il apparaît clairement que la priorité n'est pas la question des ressources, mais la nécessité, pour la Confédération et les cantons de travailler efficacement au coude à coude et d'empoigner sérieusement les tâches qui leur sont assignées.

Mo. 15.3000 (CSEC-CN). «Mesures pour promouvoir la relève scientifique en Suisse»

(CE, le mercredi 9 septembre)

A juste titre, la CSEC-E recommande sans opposition à la Chambre des cantons de rejeter la motion de sa commission sœur. En mars, le Conseil national a adopté ce texte de justesse par 82 voix contre 78. Comme je l'ai déjà souligné dans mon courrier de mars, la demande visant à charger une commission (extraparlamentaire) de transformer les structures des carrières scientifiques dans les hautes écoles suisses est inutile. Les hautes écoles disposent des ressources et des compétences nécessaires pour assurer la transformation souhaitée - et leur tâche doit consister à assurer cette évolution.

Perspective

15.3011 Mo CSEC-N. Message FRI: augmentation des ressources d'au moins 3,9%

Dans les débats du Conseil des Etats, soutenez la décision prise en juin par le Conseil national! La Chambre basse a adopté par 105 voix contre 81 une motion de la CSEC-N prônant une croissance annuelle moyenne de 3,9% des ressources pour l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) dans le cadre du message FRI pour la période 2017-2020. Le Conseil fédéral est ainsi chargé d'attribuer les ressources qu'exige la mise en œuvre des réformes nécessaires dans ces domaines de telle sorte que la formation professionnelle et la formation des hautes écoles puissent être renforcées par des mesures porteuses d'avenir. Ces tâches ne sauraient être menées à bien sans ressources supplémentaires.

Cette motion est innovante. Les répercussions économiques et démographiques, ainsi que celles qui découlent du débat sur l'immigration, doivent pouvoir être regroupées - contrairement à ce qui était le cas il y a peu d'années encore - dans un concept global. Cela signifie qu'à l'avenir, nous devons tout à la fois renforcer la formation professionnelle supérieure et créer une situation susceptible d'attirer suffisamment de jeunes vers les carrières des sciences naturelles et de la recherche. Avec le message FRI, le nouveau Parlement se doit d'assurer une réelle croissance moyenne des ressources, faute de quoi les objectifs fixés resteront inaccessibles. Le message sur la formation, la recherche et l'innovation («Message FRI») fixe les enveloppes budgétaires pour la période 2017 à 2020: le domaine de la formation professionnelle aussi bien que celui de la formation universitaire et des hautes écoles ont plus que jamais besoin de perspectives de croissance, partant des ressources qui leur permettront à long terme de couvrir leurs besoins en personnel qualifié à tous les niveaux.

... et clause de sauvegarde dans l'intérêt de la libre circulation des personnes

Le message FRI attendu pour la période 2017-2020 est d'autant plus important que le monde politique et l'économie ont réalisé beaucoup trop tard qu'ils se devaient de faire quelque chose, d'une manière ou d'une autre, pour accroître les ressources en personnel qualifié - étranger aussi bien qu'autochtone! Les efforts visant à recruter un nombre suffisant de spécialistes qualifiés en Suisse même ont jusqu'ici peu de succès - et le futur régime de l'immigration, qui doit surtout être ouvert au personnel spécialisé, se fait toujours attendre.

Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse

Le délai de la procédure de consultation concernant l'application de l'initiative contre l'immigration de masse a expiré le 28 mai 2015. Du côté du GP FRI, nous insistons une fois de plus sur les deux points suivants: la nouvelle norme constitutionnelle exige un contrôle de l'immigration qui tienne compte en même temps des intérêts économiques de la Suisse. L'industrie engagée dans la recherche estime (elle aussi) que le mode d'application proposé par le Conseil fédéral n'exploite pas suffisamment la marge de manœuvre autorisée par l'initiative. L'analyse des réponses à la procédure de consultation déjà connues montre que l'idée de la clause de protection bénéficie d'un appui de plus en plus large alors que la solution combinant la préférence nationale et les contingents, que propose à ce jour le Conseil fédéral, ne trouvera pas de majorité même au stade parlementaire.

Pour la suite de la procédure de mise en œuvre, il faut donc en revenir à un modèle comportant une clause de protection à l'égard de l'immigration des Etats de l'UE/AELE et réclamant des efforts conjoints de la part des employeurs du domaine public et des employeurs privés. Comme le montrent divers exemples dans les pays de l'UE, cette formule peut tout-à-fait se concevoir dans le respect de la libre circulation des personnes. La Suisse doit se prévaloir de ces exemples.

Séance du mardi - midi - 22 septembre 2015, de 12h30 à 14h30

«Formation, Recherche, Innovation: décisions de vaste portée»

M. Gian-Luca Bona, directeur de l'Empa et professeur aux EPF de Lausanne et Zurich, nous dit ce dont la recherche a besoin pour assurer l'innovation et ce qu'il convient de faire, après cela, pour

porter ces prestations à maturité commerciale avec les entreprises compétentes. M Bona nous expliquera ce qu'il est nécessaire d'obtenir, à l'interface de la recherche et de la pratique, pour pouvoir fournir durablement des prestations innovantes – et le rôle que joue à cet égard le message FRI. Car la capacité d'innovation de notre pays est le fondement de notre prospérité et de notre compétitivité internationale.

La table ronde qui clôture la rencontre et les contacts de réseau dont elle s'accompagne permettent de clarifier des questions et d'échanger en toute liberté. La manifestation à l'hôtel Bellevue Palace commencera par un buffet chaud debout dès 12h30, pour se terminer vers 14h30. Les orateurs et le GP FRI se réjouissent de vous y rencontrer.

J'espère vivement pouvoir saluer votre présence à tous lors de notre séance.

Nous attendons avec plaisir vos inscriptions sur info@pgbfi.ch

Le GP FRI milite pour un pôle suisse de la recherche attractif, qui offre des emplois intéressants au personnel autochtone et étranger et qui continue d'être un moteur d'innovation pour la Suisse. C'est à cette seule condition que la recherche et l'innovation pourront continuer d'œuvrer pour le bien de tous.

Votre Gerhard Pfister, Conseiller national

Président du GP FRI

Groupe parlementaire pour la Formation, la Recherche et l'Innovation GP FRI

Nordstrasse 15 - Case postale

CH-8021 Zurich

Tél. +41 44 368 17 11

Fax +41 44 368 17 70

E-Mail info@pgbfi.ch

Internet www.pgbfi.ch